ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 56033

Texte de la question

Mme Catherine Génisson * appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le projet de loi d'orientation sur l'avenir de l'école présenté en conseil des ministres le 12 janvier 2005. L'association des professeurs de sciences économiques et sociales s'inquiète légitimement des conséquences de ce projet de loi sur l'enseignement de cette matière. En effet, les termes de ce projet modifient le régime des options en classe de seconde. Ils imposent aux élèves des classes de seconde de choisir un seul enseignement de détermination qui sera majoritairement la seconde langue vivante. Ainsi, les sciences économiques et sociales seront reléguées au rang d'option facultative et seront exclues de la culture commune des lycéens en classe de seconde. Aujourd'hui cette filière accueille plus de 30 % des bacheliers de la voie générale. Dès lors, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement sur ce sujet et de bien vouloir envisager l'intégration de l'enseignement de la seconde langue vivante dans le tronc commun en classe de seconde afin de permettre le choix des sciences économiques et sociales comme enseignement de détermination.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a défini un certain nombre de pistes pour une organisation des enseignements en lycée dans le cadre du rapport annexé au projet de loi d'orientation sur l'école. Ce projet de loi est actuellement en discussion au Parlement. S'agissant plus particulièrement de la classe de seconde évoquée dans le rapport annexé, l'organisation proposée est définie dans le souci de favoriser des orientations ouvertes vers toutes les séries de première et en particulier vers la série économique et sociale. Par amendement déposé au cours de la discussion sur la loi d'orientation, le ministre a proposé à l'Assemblée nationale, qui l'a accepté, d'inclure la deuxième langue vivante dans le tronc commun des enseignements de cette classe. L'organisation envisagée de la seconde ne mettra donc pas en péril les sciences économiques et sociales puisque ces dernières pourront être choisies au titre de l'enseignement de spécialisation sans être en concurrence avec la langue vivante 2. Les élèves ayant un projet plus ou moins défini d'orientation vers la série ES pourront donc tout naturellement se familiariser avec cette discipline. Au-delà de la classe de seconde, la série ES dont les effectifs sont en croissance continue depuis plusieurs années et qui est actuellement largement reconnue comme une voie de réussite aux débouchés diversifiés, sera confortée.

Données clés

Auteur : Mme Catherine Génisson
Circonscription : Pas-de-Calais (2e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 56033
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : éducation nationale

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE56033

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 janvier 2005, page 678
Réponse publiée le : 29 mars 2005, page 3297